

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3254

présenté par

M. Courbon, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey,
Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	127 000 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	127 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	127 000 000	127 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés a pour objet de compenser totalement l'augmentation prévue des coûts de fonctionnement en raison de l'inflation et des surcoûts énergétiques pour l'année 2025.

Si l'inflation diminue en 2024, les surcoûts engendrés par l'inflation passés n'ont pas été compensés jusqu'à présent. Par ailleurs, les surcoûts spécifiques liés à l'énergie ont de leur côté encore augmenté en 2023 et en 2024, notamment pour les universités qui ont du renouveler des marchés pluriannuels de fourniture d'énergie.

En équivalence, cela représente l'absence de près de 1470 emplois de maîtres de conférences. Cette situation a déjà des conséquences sur leurs missions de formation, de recherche et d'innovation ainsi que sur leur capacité à investir et à mettre en œuvre les projets de décarbonation souhaités par le Président de la République. En effet, une trentaine d'universités pourraient être en déficit d'ici la fin de l'année 2024, et plus d'une soixantaine en 2025.

Afin d'être recevable, cet amendement est ainsi gagé :

- il renforce de 127 millions, en AE et en CP, le programme « Formations supérieures et recherche universitaire », à l'action 15 – Pilotage et support du programme.

- il prélève 127 millions, en AE et CP, à l'action n° 2 « Développement de la technologie spatiale au service de l'observation de la terre » du programme 193 « Recherche spatiale » ;

Cet amendement est issu d'échanges avec France Universités.